

Honoraires

VENTE

(Chaque bien confié fait l'objet de la rédaction d'un rapport d'expertise en valeur vénale, réalisé par un expert agréé, sans frais .)

Prix de vente affiché	Mandat « FNAIM Succès » Honoraires TTC * à la charge du vendeur
< 30 000 €	1 500,00€
30 001 300 000€	4%
300 001 500 000€	3,5%
500 001 800 000€	3%
> 800 000 €	2,5%

En cas de vente à un acquéreur présenté par le mandant, dans les conditions du mandat, cette rémunération sera réduite de 50% .

LOCATION

Honoraires à la charge de chacune des parties : locataire et bailleur

Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail : 7 €TTC/ m².

Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 2,50€ TTC / m² .

* TVA au taux en vigueur de 20 % .